



Retraite progressive pour CDD vacataire

Par **DROITCRC**, le **23/07/2013** à **12:05**

Bonjour

J'emploie depuis plusieurs années un salarié en contrats CDD vacataires pour réaliser des tâches selon des commandes de mes clients.

Cette salariée travaille à plein temps sous ce régime et ça lui convient très bien. Elle a plus de 60 ans et a atteint ses 150 trimestres. Sa caisse de retraite lui a signifié qu'elle pouvait s'arrêter de travailler mais elle ne le souhaite pas.

Elle veut donc profiter de la retraite progressive et me demande de remplir une attestation d'activité salariée à temps partiel pour attribution de retraite progressive.

Cette retraite progressive m'oblige à ne pas salarier cette personne au-delà de 80% maxi du temps de travail dans l'entreprise.

Je suis enclin à lui remplir cette attestation et répondre à sa demande mais je me demande si ce système est adaptable à des contrats CDD vacataires et s'il n'est pas uniquement destiné à des CDI.